



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Contenu

1. BUT.....	2
2. OBJECTIF DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE.....	2
3. INTRODUCTION	2
4. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	2
5. CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE	3
6. CATÉGORISATION DES COMPÉTITIONS DES ÉQUIPES NATIONALES.....	4
7. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES.....	4
8. OBJECTIFS DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE ET ALLOCATION DES RESSOURCES	5
9. COMMUNICATION	12
dix. PRIORITÉ DE FINANCEMENT.....	12
11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE	13
12. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES	13
13. ATTRIBUTION D'OPPORTUNITÉS CONCURRENTIELLES	14
14. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE	14
15. EXIGENCE D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ATHLÈTE	14
16. MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT	15
17. PROCESSUS D'APPEL.....	15
18. LANGUE	15



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

1. BUT

Ce document établit le processus et les critères pour catégoriser les athlètes de catégorie élite senior au sein du programme de haute performance (PPH) de Boxe Canada ainsi que les ressources et opportunités disponibles pour les athlètes à différents niveaux avec le PHP.

2. OBJECTIF DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

L'objectif du PHP est d'obtenir et de maintenir des résultats sur le podium aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde dans les catégories de poids olympiques. La participation à d'autres compétitions internationales fait partie du Développement du PHP vers la réalisation de cet objectif. Gagner une médaille lors de ces épreuves est considéré comme un exploit important, mais l'objectif principal est de remporter l'or aux Jeux olympiques et aux championnats du monde dans les catégories de poids olympiques. Même si les résultats sur le podium dans les catégories de poids olympiques sont stratégiquement importants et constituent la priorité du PHP, les athlètes concourant dans les catégories de poids non olympiques seront également reconnus et inclus.

3. INTRODUCTION

La politique de sélection du PHP définit le processus d'identification des athlètes éligibles à la nomination au PHP 2024.

La politique de sélection du PHP et les autres politiques de Boxe Canada se trouvent dans la section Documents du site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).

Les athlètes éligibles à la nomination au PHP 2024 sont identifiés, catégorisés et se voient proposer des postes dans le programme de l'équipe nationale en suivant les procédures ci-dessous.

4. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. La sélection d'un athlète au PHP est basée sur sa performance au cours des 12 à 24 mois précédents, selon les procédures détaillées dans ce document. D'autres facteurs pouvant être inclus dans la détermination des candidatures sont les suivants :
 - a) La progression d'un athlète vers un objectif de performance établi,
 - b) L'âge et le potentiel à long terme d'un athlète
2. Plusieurs principes stratégiques liés au développement athlétique et à la performance au niveau élite mondial seront appliqués dans toutes les catégorisations du PHP des athlètes.
 - a) Les résultats internationaux seront plus valorisés que les résultats nationaux
 - b) Le niveau de performance internationale sera pris en compte lors de la catégorisation des athlètes, les classements olympiques et mondiaux ayant préséance sur les résultats des compétitions internationales au niveau continental. Voir la section 6 pour une liste des classifications des compétitions.
 - c) Les résultats olympiques dans la catégorie de poids seront plus valorisés que les résultats dans la catégorie de poids standard aux niveaux national et international.
 - d) Les performances constantes au niveau international seront plus valorisées que les réalisations uniques.
 - e) L'âge d'un athlète au moment d'une performance sera pris en compte lors de la catégorisation.
 - f) Si un boxeur canadien de niveau élite mondial est positionné dans la même catégorie de poids, les opportunités de développement pour les athlètes dans la même catégorie de poids devraient être soutenues..
 - g) Le développement d'un athlète est individualisé, et, à ce titre, les athlètes seront invités à participer à des camps et à des compétitions qui correspondent avec leur stade actuel de



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

développement.

- h) Les ressources de Boxe Canada seront limitées et dépendront du budget pour soutenir les entraîneurs personnels de haute performance afin de soutenir les athlètes de catégorie dans leurs clubs.
- i)

Les entraîneurs nationaux à temps plein de Boxe Canada se concentrent sur la préparation des boxeurs de l'équipe nationale du Canada aux performances internationales. Ainsi, les entraîneurs nationaux ne fourniront pas de soutien principal aux athlètes lors des compétitions de sélection nationales telles que les championnats nationaux, les essais par équipe, ou les Box-off. Les athlètes du PHP seront principalement soutenus par des entraîneurs provinciaux ou de club lors des compétitions nationales.

- 3. Toutes les sélections d'athlètes du PHP durent un ou deux ans, selon la catégorie, à moins qu'un athlète ne se retire volontairement ou ne soit retiré du programme pour défaut de répondre aux attentes du programme, de surveillance de la conformité ou des exigences de soumission. L'adhésion au PHP peut avoir lieu à tout moment en fonction de la réalisation des critères de performance répertoriés.
- 4. Les athlètes seront évalués et placés dans quatre catégories distinctes au sein de l'équipe nationale de Boxe Canada. Ces catégories sont :
 - a) Classe mondiale (CM) : 2 ans
 - b) Potentiel de podium (PP) : 2 ans
 - c) Émergent : 2 ans
 - d) Équipe nationale (ÉN) : 12 mois ou de nationaux à nationaux
- 5. Si un athlète doit changer de catégorie de poids après avoir été catégorisé au sein du PHP, la décision de changer de catégorie de poids sera prise au cas par cas. Une telle détermination relève de l'autorité du DHP et sera documentée en conséquence. Si le changement de catégorie de poids est accepté par le DHP, le classement de groupe de l'athlète de l'équipe nationale restera le même dans la politique de nomination du PHP.

5. CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes seront évalués (voir section 8) et placés dans l'une des quatre catégories au sein de l'équipe nationale de Boxe Canada. Ces catégories sont :

Classe mondiale (CM) :

Il s'agit d'athlètes qui atteignent soit :

- 1. un résultat parmi les 8 premiers aux Championnats du monde dans une catégorie de poids olympique,
- 2. un top 8 aux Jeux Olympiques ou
- 3. un podium aux Championnats du monde de boxe U19 dans une catégorie de poids olympique

Potentiel de podium (PP) :

Il s'agit d'athlètes qui atteignent soit :

- 1. top 8 aux Championnats du monde de boxe U19 dans une catégorie de poids olympique
- 2. un podium lors d'une compétition de classe B (minimum de deux victoires) dans une division de poids olympique ou
- 3. un ratio de victoire/ défaites de 60 % lors des compétitions de classe B ou C dans une division de poids olympique. Voir la section 8 pour plus de détails.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Émergent : (E)

1. un athlète de moins de 23 ans qui remporte un championnat national ou une qualification dans une division de poids olympique senior élite.
2. Un athlète de moins de 23 ans classé deuxième lors d'un championnat national ou d'une qualification dans une division de poids olympique senior élite si l'athlète n°1 dans cette division de poids est classé CM ou PP.
3. Un athlète de moins de 23 ans qui participe à un championnat national ou à une qualification dans une division de poids olympique senior élite est évalué par un comité d'évaluation national désigné et démontre les normes de compétence et de performance pour entrer dans la catégorie émergente.

Équipe nationale (ÉN):

1. Un athlète qui remporte un championnat national ou une qualification dans n'importe quelle catégorie de poids.

6. CATÉGORISATION DES COMPÉTITIONS DES ÉQUIPES NATIONALES

Classe A

- jeux olympiques
- Championnats du monde élite
- Championnats du monde U19

Classe B

- Tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques
- Jeux panaméricains
- Coupe du monde de boxe
- jeux du Commonwealth
- Championnats continentaux

Classe C

- Compétitions internationales désignées
- Défi mondial de boxe
- Matches de duel internationaux dans le calendrier PHP de Boxe Canada

Classe D

- Championnats nationaux
- Tournois de la Coupe Canada (besoin d'un autre document pointant ici)

7. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Dans les deux semaines suivant la fin des compétitions ciblées du calendrier de l'équipe nationale, les athlètes qui satisfont aux exigences d'éligibilité et de performance/sélection indiquées dans la section 5 recevront un courriel et seront informés de leur catégorisation actuelle. La liste des athlètes dans chaque catégorie sera partagée avec les associations de boxe provinciales et territoriales et publiée sur le site Web de Boxe Canada.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

8. OBJECTIFS DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE ET ALLOCATION DES RESSOURCES

Classe mondiale (CM)

Ces athlètes obtiennent un résultat parmi les 8 premiers aux Championnats du monde dans une catégorie de poids olympique ou aux Jeux Olympiques. Selon la politique actuelle de Sport Canada (SC), ils seront reconnus pour leurs réalisations et obtiendront deux années de soutien du Programme d'aide aux athlètes (PAA), également connu sous le nom de « brevet ». Ces athlètes remportent un podium aux Championnats du monde U19 dans une catégorie de poids olympique.

Selon leur statut de brevet SC, les athlètes de la catégorie CM s'entraîneront soit au Centre d'entraînement national de haute performance à Montréal, soit au sein de leur club de boxe local. Le soutien des athlètes du Championnat du monde dépendra du fait qu'ils s'entraînent dans le DTE centralisé, et le HPNTC sera soutenu différemment. En général, les athlètes de la catégorie Championnat du monde s'entraîneront dans l'environnement d'entraînement quotidien centralisé de Boxe Canada au Centre national d'entraînement de haute performance (HPNTC) de l'Institut National du Sport du Québec (INS) à Montréal, Canada. et être soutenu dans la plus grande mesure possible en utilisant les ressources disponibles à Boxe Canada.

CM centralisé

Pour les athlètes centralisés dans la catégorie CM Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables et basé sur les Plans de Performance Individuels des athlètes, aspire à :

- Fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuelle (PPI) clairs et développés en collaboration
- Fournir un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, pris en charge par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Style (WS) et Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès entièrement financé à des services médicaux et paramédicaux individualisés, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale via Plan de match
 - Accès à des partenaires de formation de qualité au sein de la DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Donner accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs et les repères cibles suivants :
 - participer à 3-4 compétitions de classe A ou B/an
 - réalisation de 10 à 15 combats officiels/an
 - interactions avec 25 à 30 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings technologiques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,
- Fournir un plan de bien-être individuel complet et les ressources (en fonction du budget) pour atteindre les



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

objectifs et les repères du plan.

Les athlètes du Championnat du monde de Boxe Canada sont invités à s'engager et dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers le programme du centre de formation de haute performance
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à toutes les prestations de services sportifs du PHP
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie performant et une disposition mentale/psychologique.

CM décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie CM décentralisés qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé, mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (HPPC), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le HPPC, sur demande, pour fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et développés en collaboration.
- Travailler avec le HPPC, comme demandé, pour guider la création d'un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, soutenu par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Style (WS) et Gold Medal Profile (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter:
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participer à 3-4 compétitions de classe A ou B/an
 - réalisation de 10 à 12 combats officiels/an
 - interactions avec 20 à 25 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings technologiques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes des Championnats du monde décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accédez de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles au sein de leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Potentiel de podium (PP)

Ces athlètes obtiennent un résultat parmi les 8 premiers aux Championnats du monde U19 dans une catégorie de poids olympique et obtiennent un podium lors d'une compétition de classe B avec un minimum de deux minutes, ou obtenir un ratio victoire/défaite de 60 % ou plus lors de toute compétition de classe B ou C. Une liste publiée détaillera le bilan de victoires/défaites d'un athlète lors des compétitions de classes B et C. Cette mesure calculée sera basée sur une moyenne mobile sur 2 ans une fois saisie. L'entrée dans la catégorie PP se fera sur la base d'au moins deux classes UN, Concours B ou C dans un délai de douze mois.

Selon leur statut de brevet SC, les athlètes de la catégorie PP s'entraîneront soit au HPNTC à Montréal, soit au sein de leur club de boxe local. Le soutien des athlètes PP dépendra du fait qu'ils s'entraînent dans le DTE centralisé, et le HPNTC sera soutenu différemment.

PP centralisé

Pour les athlètes de la catégorie PP qui s'entraînent dans le DTE centralisé, Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuelle (PPI) clairs et développés en collaboration
- Fournir un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, pris en charge par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Style (WS) et Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès à des services médicaux et paramédicaux individualisés, incluant mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale via Game Plan
 - Accès à des partenaires de formation de qualité au sein de la DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participer à 2-3 Compétitions de classe A ou B/an
 - un réalisation de 10 à 12 combats officiels/an
 - interactions avec 20 à 25 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings technologiques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes PP centralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers le programme du centre d'entraînement de haute performance et les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder à toutes les prestations de services sportifs PHP disponibles
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

PP décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie PP qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé, mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (HPPC), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le HPPC, sur demande, pour fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et développés en collaboration.
- Travailler avec le HPPC, comme demandé, pour guider la création d'un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, soutenu par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Stile (WS) et Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter:
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participe à 2-3 Compétitions de classe A ou B/an
 - réalisation de 10 à 12 combats officiels/an
 - interactions avec 20 à 25 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings technologiques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes PP décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager et à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles au sein de leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique.

Émergent (E)

Il s'agit d'athlètes de moins de 23 ans qui remportent un championnat national ou une qualification nationale dans une division de poids olympique senior élite. Il s'agit également d'athlètes de moins de 23 ans qui se sont classés deuxièmes à ces mêmes compétitions dans une division de poids olympique si l'athlète n°1 dans cette division de poids est classé CM ou PP. De plus, les athlètes de moins de 23 ans peuvent être classés dans la catégorie émergente s'ils participent à un championnat national ou à une qualification dans une division de poids olympique senior élite et sont évalués par un comité d'évaluation national désigné pour démontrer les normes de compétence et de performance nécessaires pour entrer dans la catégorie émergente.

Selon leur statut de brevet SC ou leur choix personnel, les athlètes de la catégorie E s'entraîneront soit au HPNTC à



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Montréal, soit au sein de leur club de boxe d'origine. Le soutien des athlètes E dépendra s'ils s'entraînent dans le DTE centralisé; le HPNTC sera pris en charge différemment.

E Centralisé

Pour les athlètes de la catégorie E qui s'entraînent dans le DTE centralisé, Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuelle (PPI) clairs et développés en collaboration
- Fournir un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, pris en charge par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Stile (WS) et Gold Medal Profile (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès à des services médicaux et paramédicaux individualisés, incluant mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale via Game Plan
 - Remarque : des modalités de paiement à l'acte peuvent être en place pour les services médicaux et paramédicaux.
 - Accès à des partenaires de formation de qualité au sein de la DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement national/an
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets au niveau national (sparrings techniques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes PP centralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers le programme du centre d'entraînement de haute performance et les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder à toutes les prestations de services sportifs PHP disponibles
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique

E Décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie E qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (HPPC), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le HPPC, sur demande, pour fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

performance individuel (PPI) clairs et développés en collaboration. Réunions trimestrielles avec le DHP et les entraîneurs nationaux pour examiner les progrès.

- Travailler avec le HPPC, comme demandé, pour guider la création d'un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, soutenu par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Stle (WS) et du Profil de la médaille d'or
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter:
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement national/an
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets au niveau national (sparrings techniques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes E décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs HPP disponibles au sein de leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique.

Équipe nationale (ÉN)

Ce sont des athlètes qui remportent un championnat national ou une qualification dans n'importe quelle catégorie de poids. Selon leur statut de brevet SC ou leur choix personnel, les athlètes de la catégorie ÉN s'entraîneront soit au HPNTC à Montréal, soit au sein de leur club de boxe d'origine. Ainsi, le soutien des athlètes de l'équipe nationale dépendra du fait qu'ils s'entraînent ou non dans le DTE centralisé, et le HPNTC sera soutenu de différentes manières.

ÉN Centralisée

Pour les athlètes de la catégorie E qui s'entraînent dans le DTE centralisé, Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuelle (PPI) clairs et développés en collaboration. Quelques-uns pour le service peuvent être appliqués.
- Fournir un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, pris en charge par :
 - Coaching technique/tactique.
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Stle (WS) et Profil de la médaille



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

- d'or (GMP)
- Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
- Accès à des services médicaux et paramédicaux individualisés, incluant, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Performance mentale et soutien à la santé mentale via Game Plan
 - Remarque : des modalités de paiement à l'acte peuvent être en place pour les services médicaux et paramédicaux.
- Accès à des partenaires de formation de qualité au sein de la DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement national/an
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets au niveau national (sparrings techniques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes PP centralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers le programme du centre d'entraînement de haute performance et les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder à toutes les prestations de services sportifs HPP disponibles
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique.

ÉN Décentralisée

Pour les athlètes de la catégorie ÉN qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (HPPC), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le HPPC, sur demande, pour fournir un plan de formation annuel (PFA) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et développés en collaboration. Réunions trimestrielles avec le DHP et les entraîneurs nationaux pour examiner les progrès
- Travailler avec le HPPC, comme demandé, pour guider la création d'un environnement de formation quotidienne (DTE) de premier plan au monde, soutenu par :
 - Coaching technique/tactique
 - Analyse des performances (PA) alignée sur les mesures Winning Style (WS) et Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

- Force et conditionnement (S/C)
- Soutien nutritionnel
- Performance mentale et soutien à la santé mentale
- Fournir un accès à un entraînement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition (EC) de premier ordre mondial et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les critères cibles suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement national/an
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets au niveau national (sparrings techniques, sparrings et combats)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales de Boxe Canada et du PHP,

Les athlètes E décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement.
- Engagement total envers les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et PFA développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles au sein de leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie de haute performance et une disposition mentale/psychologique.

9. COMMUNICATION

1. Chaque athlète doit s'assurer que leurs coordonnées complètes ont été fournies à Boxe Canada. Ces informations seront utilisées pour suivre les progrès des athlètes et communiquer des informations importantes concernant la nomination et l'administration.
2. À intervalles réguliers, les entraîneurs et le DHP et de l'équipe nationale rencontreront les athlètes catégorisés pour discuter de leurs objectifs de performance pour la saison.
3. Une fois que les athlètes décentralisés et les HPPC ont rencontré le DHP et les entraîneurs, c'est la responsabilité ultime du HPPC et de l'athlète de communiquer avec le DHP sur l'avancement de son programme d'entraînement et de compétition concernant son objectif et ses buts de performance établis au préalable.

10. PRIORITÉ DE FINANCEMENT

En raison des fonds limités disponibles, une priorité de financement des événements a été établie. Boxe Canada concentrera ses fonds discrétionnaires des ONS sur les événements suivants :

1. Jeux Olympiques et camps de préparation olympique
2. Camps de qualification et de préparation aux Jeux Olympiques
3. Championnats du monde de catégorie élite et camps de préparation
4. Championnats du monde de catégorie jeunesse
5. Jeux panaméricains
6. Jeux du Commonwealth
7. Événements internationaux de développement



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Tel que recommandé par À nous le podium, les fonds d'excellence accrue de Sport Canada seront priorisés pour atteindre les objectifs de haute performance des athlètes ciblés par Boxe Canada.

11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Tous les athlètes sélectionnés pour le PHP doivent contribuer financièrement pour participer à l'équipe nationale. Une estimation du coût total de l'événement sera partagée environ huit semaines avant les camps et compétitions internationaux. L'estimation de l'événement reflétera le coût de l'hébergement, de la nourriture, des vols, du transport terrestre et tout autre coût directement associé à l'événement. Pour confirmer leur place à l'événement, les athlètes devront soumettre un dépôt égal à environ la moitié du coût total de l'événement. Les athlètes seront responsables de payer le solde restant du coût de l'événement dans un délai de deux semaines. Le devis dépend et est limité par les informations sur l'événement fournies par l'hôte. La capacité de Boxe Canada à respecter la fenêtre de notification de l'estimation des coûts de huit semaines qu'elle s'est fixée sera déterminée par la disponibilité des informations relatives à l'événement.

Ce processus ne s'applique pas aux événements suivants de Boxe Canada :

1. élection PHP/camps d'entraînement de développement,
2. Essais canadiens ou compétitions de qualification, ou Box-offs
3. Championnats nationaux canadiens.

Les athlètes doivent s'autofinancer ces événements.

12. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

En considérant les performances et les résultats des membres actuels de l'équipe nationale lors d'événements, d'essais, de camps d'entraînement ou d'autres participations requises en vertu de cette politique, le DHP peut, à sa discrétion, accorder du poids aux circonstances atténuantes suite à cette politique.

1. Pour cette politique, les circonstances atténuantes signifient une incapacité de concourir, de participer à des camps d'entraînement ou de performer à un niveau optimal résultant d'un ou plusieurs des éléments suivants :
 - a) Blessure ou maladie (documentée au moment de l'incident et accompagnée d'une explication médicale certifiée).
 - b) Conflit de date
2. Les membres actuels du PHP incapables de concourir à un championnat canadien ou à d'autres participations requises en vertu de cette politique doivent informer le DHP des circonstances atténuantes par écrit de ce fait et des raisons de celle-ci, avec le plus de préavis possible, idéalement vingt et un (21) jours.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Avant le début des Championnats canadiens ou des participations à partir desquelles la sélection peut être considérée en vertu de cette politique.

3. En cas de blessure ou de maladie, les membres actuels du PHP sont tenus par le DHP de fournir un certificat médical, de se soumettre à un examen médical par un ou plusieurs médecins identifiés par Boxe Canada et de fournir l'opinion et le rapport de ce praticien au HPD. À défaut d'accéder à une telle demande, le DHP ne pourra pas considérer la blessure ou la maladie comme circonstance atténuante.
4. La détermination d'une circonstance atténuante se fera au cas par cas. Le DHP prendra une telle décision et documentera par conséquent.

13. ATTRIBUTION D'OPPORTUNITÉS CONCURRENTIELLES

1. Les athlètes seront invités à participer à des camps et à des compétitions basés sur leur niveau actuel de développement.
2. La sélection au PHP ne permet pas automatiquement à un athlète de participer aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Championnats du monde, aux Jeux olympiques ou à d'autres compétitions de niveau élite.
3. La sélection des athlètes pour la participation aux compétitions des Jeux du Commonwealth, des Jeux panaméricains, des Championnats du monde et des Jeux olympiques se fait selon des protocoles de sélection distincts disponibles sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).
4. Boxe Canada peut décider de ne pas sélectionner ou inscrire une équipe ou de modifier la taille de l'équipe dans tout événement spécifié dans le calendrier saisonnier. Les athlètes seront informés dès que possible si Boxe Canada décide de ne pas sélectionner une équipe en vertu de cette clause.
5. Sauf autorisation contraire du Directeur Haute Performance, au préalable et à l'écrit, le fait de ne pas participer à des compétitions ou à des camps d'entraînement identifiés pour toute raison autre qu'une blessure, une maladie ou une grossesse, certifiée par un médecin agréé par Boxe Canada, sera considérée une opportunité manquée dans le PHP.

14. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

1. L'élaboration de la politique de sélection du PHP relève de la responsabilité du DHP. Le Groupe consultatif de haute performance de Boxe Canada (GCHP) supervisera l'élaboration de la politique de sélection du PHP.
2. Le DHP, en consultation avec les entraîneurs du Centre d'entraînement de haute performance de Boxe Canada, est responsable de la mise en œuvre de ces procédures. Toutes les nominations de sélection d'athlètes faites par le DHP seront surveillées par le GCHP et ratifiées par le directeur exécutif (DE) de Boxe Canada pour garantir que le processus décrit dans ce document est correctement suivi, juste et équitable pour tous les candidats.

15. EXIGENCE D'ÉLIGIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être éligible à une candidature à l'élection pour le PHP de 2024, un athlète doit satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes au moment de la sélection :



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

- a) Être membre en règle de leur association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection et doit conserver ce statut jusqu'à la fin de la saison. Sauf autorisation contraire, à l'avance et par écrit, les athlètes doivent avoir payé toutes les factures impayées à Boxe Canada à la date de sélection ;
- b) Doit être un résident permanent (RP) canadien au moment de la sélection pour le PHP et un citoyen canadien avant toute date limite d'inscription à une compétition externe imposée à Boxe Canada ;
- c) Ne doit pas être suspendu ou sanctionné pour dopage ou infractions liées au dopage.
- d) Lisez, signez et renvoyez l'accord de l'athlète de Boxe Canada avant la date limite. Une condition de cet accord est que les athlètes acceptent de participer et de satisfaire à toutes les exigences de compétition, d'entraînement et de participation telles que déterminées par le DHP. Aucune sélection ne sera traitée sans que l'accord de l'athlète signé soit déposé auprès de Boxe Canada ;
- e) Sauf autorisation contraire, les athlètes doivent avoir payé toutes les factures impayées à Boxe Canada à l'avance et à l'écrit.
- f) Avoir participé à tout camp d'entraînement de sélection applicable de Boxe Canada, sauf exemption contraire du DHP;
- g) Répondre à toutes les exigences du Comité olympique canadien (COC), du Comité international olympique (CIO), de World Boxing (WB), du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) ou d'autres organisations sportives pour être éligible à représenter le Canada lors d'événements internationaux majeurs.
- h) Reconnaître que le courrier électronique est la principale forme de communication avec le PHP et répondre aux courriels de Boxe Canada dans une fenêtre de 48 heures.

Un athlète qui ne répond pas aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus peut être pris en considération pour la nomination s'il remplit les conditions des dispositions relatives aux circonstances atténuantes énoncées ci-dessous dans la section 12.

16. MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT

1. Boxe Canada se réserve le droit d'apporter des modifications à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires pour assurer la nomination du meilleur athlète possible. Toute modification apportée à ce document doit être communiquée directement à tous les membres de Boxe Canada et publiée sur le site Web de Boxe Canada. (www.boxingcanada.org).

17. PROCESSUS D'APPEL

1. Les appels des décisions de Boxe Canada ne peuvent être interjetés que par le biais de la politique d'appel de Boxe Canada, qui est disponible sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).

18. LANGUE

1. En cas de différence d'interprétation entre les versions française et anglaise de ce document, la version anglaise prévaudra.